
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES d'un appartement de type T3 ; d'un garage et d'une cave dans la copropriété L'ISATIS 2 à MARIGNIER 74970

MISE A PRIX : 30 000 €

Frais en sus.

.Fixée au JEUDI 4 FEVRIER 2021 à QUATORZE HEURES à l'audience des Criées du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête du syndicat des copropriétaires l'ISATIS 2 agissant par son syndic l'agence BR IMMO.

DESIGNATION des biens à vendre

Sur le territoire de la commune de Marignier dans un ensemble immobilier dénommé l'ISATIS 2 sis 183 Rue du Criou ; cadastré section AO sous le numéro 298 pour 59 a et 61 ca ° le **lot numéro 38** soit un appartement de type T3 d'une superficie de 62,43 M² au premier étage du bâtiment 2 portant le numéro 16, le **lot numéro 33** soit une cave au rez de chaussée du bâtiment 2 portant le numéro 16 et le **lot numéro 28**, soit un garage au rez de chaussée du bâtiment 2 d'une surface utile de 14,39 M² portant le numéro 12. tels que décrits au procès verbal descriptif avec dossier de diagnostics techniques établi le 5 mars 2020 par Me HUGON annexés au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 3 juin 2020 au secrétariat greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le tribunal Judiciaire de Bonneville sous le numéro 20/00446, où chacun peut en prendre connaissance.

OCCUPATION : selon les informations recueillies par l'huissier le bien était occupé selon bail de droit commun d'une durée au moins égale à trois ans en date du 1^{er} mars 2015 dont copie est annexé au PV de description, moyennant un loyer de 720 euros hors charges.

SYNDIC : Agence BR IMMO 40 rue Emile Chautemps 74300 CLUSES

VISITE : une visite sera organisée par la SAS SAGE et ASSOCIES huissier de Justice à le Fayet le vendredi 15/01/2021 de 15 h 30 à 16 h 30.

ENCHERES

En conformité des dispositions de l'article R 322-40 du Code des procédures civiles d'exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74), les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

